

15 mars 2024

À la communauté juridique,
Aux parties prenantes du système carcéral québécois et canadien,

Par la présente, nous vous annonçons avec fierté la réunification des deux associations en droit carcéral au Québec. Cette réunification favorisera la collaboration tout en reconnaissant les combats menés dans le passé. Cette réunification se traduit par la création de l'Association des avocats.es carcéralistes du Québec (« AACQ »).

L'AACQ est un regroupement d'avocats.es, stagiaires ou étudiants.es œuvrant principalement en droit carcéral et cherchant à promouvoir les intérêts des personnes incarcérées en les représentant auprès des autorités correctionnelles et de la communauté. L'AACQ veut aussi favoriser le respect des droits des personnes incarcérées selon les normes de justice et d'équité.

Les objectifs de l'AACQ sont multiples et visent également à faciliter la communication entre avocats.es, stagiaires ou étudiants.es pratiquant ou visant à pratiquer le droit carcéral. L'AACQ désire aussi encourager des discussions éclairées sur les questions pertinentes au droit carcéral et sensibiliser la société aux questions concernant les personnes sous la responsabilité des autorités correctionnelles.

En tant que vecteurs de changement au sein de la société, l'AACQ croit fermement en l'importance de faire connaître la réalité des personnes incarcérées. L'AACQ continue de travailler à promouvoir le domaine du droit carcéral et à assurer la présence des carcéralistes québécois.es au sein des différentes instances.

La collaboration avec vous tous, acteurs du milieu, nous sera essentielle. Nous espérons également pouvoir établir des liens encore plus forts, en œuvrant de façon solidaire pour des objectifs communs.

Nous vous invitons à consulter notre site web afin d'en connaître davantage :
<https://carceralistes.ca>.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.



Alexandra Paquette
Présidente de l'AACQ